



Anne Fromentin

Lorient Agglomération soutient l'installation des nouveaux agriculteurs

Dans un contexte de diminution constante des surfaces agricoles (9000 ha ont disparu sur l'agglomération depuis 1980) et du nombre d'exploitations, Lorient Agglomération a choisi de soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire. Pour les inciter, elle a mis en place un dispositif permettant d'alléger le poids de la reprise d'une exploitation et d'aider à l'installation. Afin de bénéficier de cette aide d'un montant forfaitaire fixé à 2 000 euros, les exploitants doivent être candidats à la première installation en agriculture (élevage ou culture), s'installer en qualité de chef d'exploitation et être âgés de 40 ans au plus.

Cette année, 16 agriculteurs répartis sur neuf communes de Lorient Agglomération vont recevoir une aide. 70 % des exploitations sont concernées par l'élevage (44 % d'entre elles par la production laitière), le reste est réparti

entre la culture de céréales, de légumes de plein champ et de maraîchage. 30 % travaillent en circuit court et 25 % produisent de l'agriculture biologique. La dynamique de développement de Lorient Agglomération place le territoire au 2^e rang des pays breton dans ces deux domaines.

Lorient Agglomération a confié l'instruction des dossiers à la Chambre d'agriculture du Morbihan. Au total, depuis quatre ans, 54 jeunes exploitants installés sur les communes de Bubry, Caudan, Cléguer, Gestel, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven et Quistinic ont été retenus pour percevoir cette aide qui complète celles versées par l'Europe et l'État.

Renseignements : Chambre d'agriculture du Morbihan, 02 97 36 13 33

Une charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

Approuvée en juin dernier par les élus de Lorient Agglomération et la communauté de communes de Bellevue Océan, la nouvelle charte laisse une place plus importante à l'alimentation notamment par la création d'un projet alimentaire territorial, approuvé par le Conseil régional de Bretagne (chef de file pour les politiques de développement économique) et reconnu par le ministère de l'Agriculture. La politique d'aide définie répond à quatre grands enjeux : la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi ; la co-construction d'un projet alimentaire territorial durable et partagé ; le développement de la qualité territoriale du pays de Lorient et de la transition ; la mise en œuvre adaptée et concertée. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs. ■